



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXE D'HABITATION

votee et perçue par la commune et divers organismes

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

votee par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. BARJOLS-TAVERNES
AV EUGENE PAYAN BP41
83670 BARJOLS

eco' pli 13 VITROLLES PIC 20.11.17 C10202



4256014247 0004

4256014247 0004

Vos références

Numéro fiscal :
Référence de l'avis :

Identification de votre imposition :
Département : 830
VAR
Commune : 128

Lieu d'imposition : 0045
1 GPL GRAND PLACE
Numéro FIP :
Numéro de rôle : 780
Date d'établissement : 26/10/2017
Date de mise en recouvrement : 31/10/2017

Votre situation

MONTANT A PAYER
Au plus tard le **15/12/2017** **352,00 €**

Détail du montant à payer
Montant de votre taxe d'habitation **352,00 €**
Montant de votre contribution à l'audiovisuel public **0,00 €**

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.
**SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE
OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.**

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour payer
par smartphone
ou tablette,
flashez ce code
avec l'application
« Impots.gouv »



Voir explications
à la rubrique

Mandat de prélèvement SEPA prescrit : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions prévues dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA prescrit. Votre signature vaut autorisation pour débit, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

SARL LES SAVEURS DU BESSILLON
1 GPL GRAND PLACE
83690 SILLANS LA CASCADE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : FR46ZZ0050021783748333918TIP
DGFIPICS : FR46ZZ005002 TH / CAP
1783748333918 E 780 2017 83103 15/12/2017

Montant : **352,00 €**

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

59885 LILLE CEDEX 9

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-années
		S		

TAXE D'HABITATION 2017 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute	1413		1413	1413		
Valeur locative moyenne	3626		3626	3626		
A B A T T E M E N T S	• Général à la base	%	%			
	• Personne(s) à charge					
	- Par personne rang 1 ou 2 pour personne(s)	10 %		10 %		
	- Par personne rang 3 ou + pour personne(s)	15 %		15 %		
	• Spécial à la base	%		%		
• Spécial handicapé	%		%			
Base nette d'imposition	1413		1413	1413		
Taux d'imposition 2017	17,24 %		7,22 %	0,178 %		
Cotisations 2017	244	%	102	3		Total des cotisations
Dont Mejo Rés. Secondaires						349
Taux d'imposition 2016	17,24 %	%	7,22 %	0,178 %		
Rappel cotisations 2016	243		102	3		
Variation en valeur	+1		0	0		
Variation en pourcentage	+0,41 %	%	0 %	0 %		
Abattements de référence 2003/2017	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI	
• Général à la base						
• Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
• Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
• Spécial à la base						
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2016 ET 2017						
	ANNÉE 2016	ANNÉE 2017	En valeur	En pourcentage		+ 3
(a) Cotisations	351	352	+1	+0,28 %		
(b) Allègements						
(c) = (a) - (b) Somme à payer	351	352	+1	+0,28 %		
LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 0001 RÉGIME P						
Taux global 2000 corrigé	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt
24,19 %	1280206151L	MAISON		H	1413	
Cotisation référence 2003						352

MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2017

Compte-tenu de votre déclaration ou de votre situation, vous n'avez pas de contribution à payer pour cette habitation.

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
0 810 012 010* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 60034 67085 STRASBOURG CEDEX
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
• Sur le paiement de votre impôt :
TRES. BARJOLS-TAVERNES
AV EUGENE PAYAN BP41 63670 BARJOLS
Tél : 04 98 05 00 72
• Sur le montant de votre impôt :
SIP BRIGNOLES SAID HAUT VAR PARC DES AUGUSTINS
CS 60304 83177 BRIGNOLES CEDEX
Tél : 04 94 86 21 04